

Maison des associations

La maison des associations, située au centre-ville, héberge de nombreuses associations, à l'année ou de manière ponctuelle, en mutualisant les bureaux, les salles et le matériel.

Présentation

Située au centre-ville, dans le bâtiment de l'ancienne poste, la Maison des associations est le lieu municipal dédié au tissu associatif Blanc-Mesnilois.

La maison des associations :

- Promeut, soutient et facilite la vie associative
- Propose bureaux, salles de réunion, espace reprographie et informatique, salle polyvalente et espaces d'exposition
- Réceptionne les demandes de subventions des associations et relaie l'information associative

Dans ce lieu se côtoient près de **200 associations Blanc-Mesniloise** qui œuvrent dans le domaine :

- Du social
- De la santé et du handicap
- De la culture
- Du sport
- De l'éducation
- De l'insertion

Les temps forts

Forum des associations et du bénévolat

En septembre, cet événement propose aux citoyens de **découvrir le tissu associatif blanc-Mesnilois**.

L'occasion, pour les associations de :

- Présenter leurs activités
- Recruter des bénévoles
- Rencontrer et échanger avec d'autres acteurs

Médaille de l'engagement

Lors des vœux de fin d'année aux associations, la cérémonie de remise de « Médaille de l'engagement » **récompense des bénévoles engagés dans la vie associative locale**.

La ville du Blanc-Mesnil distingue ces citoyens qui, par leur implication quotidienne, illustrent la force de l'engagement.

Apéros Asso

Animés par la Maison des associations, des intervenants, des associations et des partenaires, **les Apéros Asso se tiennent une fois par trimestre**.

Ce sont des **temps conviviaux** d'information, d'échange, de débat autour de thématiques en lien avec l'univers associatif ou à la société en général.

C'est également un moment qui permet **d'accueillir les associations récemment inscrites** à la Maison des Associations pour échanger et favoriser l'émergence de partenariats.

Vœux aux associations

Cérémonie des vœux aux associations, en présence du maire et des élus.

Inscription & Renouvellement

L'inscription donne accès à tous les services et prestations dédiés aux associations, dans les conditions du règlement intérieur.

Elle confère des **avantages tarifaires** sur toutes les prestations proposées par la Maison des Associations (occupation des espaces et prêt de matériel).

Lors de manifestations et d'événements associatifs organisés dans les locaux de la Maison des Associations ou hors les

murs, des accompagnements technique, administratif et en communication sont proposés aux associations.

Modalités de l'inscription

L'adhésion est :

- Annuelle
- Réservée aux associations dont le siège social est au Blanc-Mesnil ou dont le champ d'activités se situe sur le territoire de la ville
- Soumise à autorisation du maire de la ville du Blanc-Mesnil
- Gratuite

La demande d'inscription

Elle doit être accompagnée des pièces suivantes :

- Statuts
- Publication au journal officiel
- Photocopie de la déclaration en préfecture
- Attestation d'assurance
- Dernier bilan financier et moral
- Dernier PV de l'assemblée générale
- RIB
- 2 chèques de cautions (non encaissés) :
 - 500 € (salle et matériels)
 - 100 € (ménage)

Télécharger le bulletin d'inscription (format.pdf)

Afin d'accélérer le processus de vérification des pièces, nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec le secrétariat de la structure et de déposer votre demande en mains propres à la Maison des Associations.

Toute association inscrite à la Maison des Associations accepte le règlement intérieur.

Télécharger le règlement intérieur (format.pdf)

Le renouvellement de l'inscription

L'inscription à la Maison des Associations est annuelle. Pour continuer à bénéficier de ses services et avantages, le renouvellement de votre inscription est obligatoire.

N'oubliez pas de faire part de tous vos changements statutaires et de gouvernance à la Maison des Associations.

Services pour les associations

Mise à disposition de locaux et de matériels

Dans le cadre de son programme d'actions pour le développement de l'animation de son territoire, la ville du Blanc-Mesnil met à disposition de ses associations des salles et divers matériels permettant de les aider dans l'organisation de leurs manifestations.

La demande de prêt est à effectuer au moins deux mois avant le jour prévu de la manifestation, et est à adresser par courriel au service de la Vie Associative : service.reva@blancmesnil.fr ou par courrier à : Maison des associations - 32, avenue de la République - 93150 Le Blanc Mesnil.

Télécharger le formulaire de réservation de salles et de matériels (format.pdf)

Mise à disposition de locaux

- Un bureau Partagé
- Des salles de réunion (vidéo projecteur et ordinateur portable sur demande)
- Une salle de réunion (connections en wifi et vidéo projecteur)
- Des salles polyvalentes
- Un espace d'exposition

Mise à disposition de matériels

- Chaises
- Tables
- Bar
- Grilles d'exposition (1,20x2m)
- Sonorisation portable Avec micro Baladeur
- Rallonge électrique
- Barnums (3mx4 m) "parapluie"

- Scène haute
- Scène basse
- Urnes
- Vidéoprojecteur
- Ordinateur portable

Domiciliation postale

Pour faciliter la gestion de votre courrier, votre association peut bénéficier d'un hébergement postal à la Maison des Associations. Ce service est gratuit.

La Maison des Associations reçoit et trie le courrier des associations. Ces dernières peuvent alors venir le retirer aux heures d'ouverture du bâtiment. Aucune réexpédition et réception de courrier recommandé n'est effectuée, seul de passage est laissé dans la boîte aux lettres de l'association concernée.

Attention, cette domiciliation ne vaut pas domiciliation juridique ou bancaire.

Pour bénéficier de ce service, votre demande doit être adressée à la Maison des Associations. Après acceptation, votre association recevra une attestation de domiciliation.

Espaces informatiques et reprographie

Un ordinateur portable peut être mis à disposition des associations dans un espace dédié avec la possibilité de bénéficier d'un accès à internet par wifi (fibre)

Du matériel destiné à la reprographie : photocopieuse (sous conditions de validation), relieuse, ... sont disponibles.

Communication

La Maison des Associations propose aux associations adhérentes un soutien en communication pour tous les événements associatifs organisés dans ses locaux ou hors les murs (si elle est partenaire du projet).

Selon la nature de l'événement, celui-ci pourra être relayé :

- Sur la page Facebook de ville
- Sur les écrans d'affichage numérique du hall d'accueil de la Mairie
- Dans l'agenda culturel de la Ville
- Dans le magazine d'informations « Le Blanc-Mesnilois »

Des présentoirs, à l'extérieur et à l'accueil de la Maison des Associations, permettent la diffusion des brochures et flyers associatifs.

Organisation d'une manifestation ou d'un événement

Pour encourager vos actions associatives et en faciliter l'accès au grand public, la Maison des Associations assure un accompagnement adapté aux besoins de votre association. Des référents dans le domaine administratif, technique, de l'animation et de la communication vous accompagneront dans l'organisation de votre manifestation ou événement.

Formation

La Maison des Associations du Blanc-Mesnil organise des sessions gratuites de formation à destination des dirigeants, des bénévoles et des militants associatifs de la ville.

Créer et gérer une association, ça s'apprend La Maison des Associations du Blanc-Mesnil vous accompagne pour acquérir ou consolider les compétences nécessaires dans la gestion de votre association ou future association.

Domiciliation d'association

Les associations blanc-mesniloises engagées dans une démarche d'animation locale ont la possibilité de domicilier leur siège à la Maison des associations.

Pour ce faire, les associations intéressées doivent impérativement :

1. Adresser une demande de domiciliation écrite à l'attention de monsieur le Maire
2. La demande sera examinée
3. Si la demande est acceptée, l'association sera invitée à un entretien, à l'issue duquel elle se verra remettre un courrier d'accord. Ce dernier sera à joindre aux documents
4. Afin de valider son statut, l'association nouvellement domiciliée est tenue de faire parvenir à la maison des associations dans les meilleurs délais le certificat d'inscription du Tribunal d'Instance
5. L'association devra aussi tenir informée la maison des associations de toute modification survenue en son sein :
 - Changements dans les instances de direction
 - Modifications statutaires
 - Dissolution, etc.

Fonctionnement pratique du service courrier

La maison des associations reçoit et trie le courrier.

Les associations peuvent récupérer leurs courriers du lundi aux heures d'ouvertures de la maison des associations.

Merci de noter que la maison des associations ne fait pas de réexpédition, ne réceptionne pas de courriers recommandés ou de colis.

Dans ces cas de figure, le facteur ou le livreur sera invité à laisser un avis de passage dans la boîte-aux-lettres, qui permettra à l'association de récupérer son courrier ou colis au bureau de poste du centre-ville.

Attention, cette domiciliation ne vaut pas domiciliation juridique ou bancaire.

Télécharger le formulaire de demande de domiciliation (format.pdf)

Règlement intérieur

La Maison des Associations est dédiée au tissus associatif Blanc-Mesnilois, elle a pour objectif d'accompagner au mieux la vie associative de la ville.

Elle propose des bureaux, salles de réunions, services reprographie et informatique, salle polyvalente et espaces d'expositions. Elle réceptionne les demandes de subventions des associations et relaie l'information associative.

 [Maison des associations - Règlement intérieur](#)

217.02 Ko

Contact

Maison des associations

32 avenue de la République
93150 Le Blanc-Mesnil
France
[01 71 82 00 90](tel:0171820090)
[01 71 82 00 91](tel:0171820091)
[Courriel](#)

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Mardi
14:00-17:30
Mercredi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Judi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Vendredi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Samedi
09:00-11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Mardi
09:00-12:15, 13:30-19:45
Mercredi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Judi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Vendredi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).